

Consultation des détails des modules

Formation pratique dans le domaine de l'inclusion 1 - FOICA1

Code du module:	FOICA1
Unité capitalisable:	Notions de base de la communication et de la réflexion dans le domaine de l'inclusion (COREI)
Profession:	Agent d'inclusion - Adulte
Diplôme / Certificat:	Diplôme d'aptitude professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Mise à l'essai, Commande, Entretien professionnel, Simulation d'entretien, Evaluation continue des compétences, Portfolio, Exposé, Epreuve écrite

Grille d'évaluation du module en entreprise

1	L'apprenti est capable d'effectuer une observation et de décrire ce qu'il a vu dans des circonstances concrètes indiquées se servant d'une fiche d'observation appropriée.
	Note maximale: 12

INDICATEURS

- L'apprenti effectue deux observations et il les documente dans le carnet d'apprentissage.
- La description est structurée de manière logique et elle mentionne des données concernant les observations (suite chronologique des circonstances et des actions) sans interprétation.
- Le langage est neutre, c'est-à-dire sans jugement de valeur.
- L'apprenti utilise la fiche d'observation dans le carnet d'apprentissage et il s'applique à trouver toutes les informations correspondantes pour l'ensemble des points.

SOCLES

- Au moins une observation était intégralement disponible.
- La description de l'observation était cohérente et structurée de manière chronologique dans la mesure du possible.
- L'apprenti a largement évité les interprétations.
- Le langage était globalement neutre.
- L'apprenti a répondu à la majorité des points de manière compréhensible.

2

L'apprenti est capable d'employer une communication adaptée aux bénéficiaires.

Note maximale: 18

INDICATEURS

- L'apprenti adapte son vocabulaire ainsi que le ton de sa voix au bénéficiaire.
- L'apprenti communique d'une manière respectueuse et sur un pied d'égalité.

SOCLES

- Le langage était largement adapté à l'âge et à la personnalité du bénéficiaire, notamment en ce qui concerne le vocabulaire et le ton de la voix.

3

L'apprenti est capable de comprendre et d'appliquer les règles indiquées concernant l'attitude professionnelle au poste travail.

Note maximale: 18

INDICATEURS

- L'apprenti se renseigne à propos des règles indiquées concernant l'attitude professionnelle.
- L'apprenti prend connaissance de la réglementation interne.
- L'apprenti observe les points suivants.
 - Il adapte son apparence physique (tenue, ongles, cheveux, bijoux, etc.) au règlement interne de l'institution.
 - Il adopte une attitude professionnelle.
- ' Il applique les règles de la politesse (salutation, remerciements, prise de congé).
- ' Il applique les règles de la politesse (salutation, remerciements, prise de congé).
- Il respecte le secret professionnel ainsi que les lignes directrices de la protection des données.
 - L'apprenti documente l'application des règles indiquées dans le carnet d'apprentissage.

SOCLES

- L'apprenti a adapté son apparence physique à la majorité des règles indiquées.
- L'apprenti a correctement appliqué la majorité des règles de la politesse.
- La documentation était largement complète.

L'apprenti est capable de documenter son évolution professionnelle en répondant aux énoncés et aux questions du premier carnet d'apprentissage.

Note maximale: 12

INDICATEURS

- L'apprenti répond à l'ensemble des énoncés et des questions par écrit dans le premier carnet d'apprentissage.

SOCLES

- L'apprenti a correctement répondu à la majorité des questions et des énoncés.